

1^{re}

Entraînement
au **BAC**

Spécialité

Histoire, Géographie,
Géopolitique et
Sciences Politiques

Tout pour réussir

Les sujets types

Les corrigés détaillés

Les conseils du professeur



Axe 1.
Penser la démocratie :
démocratie directe
et démocratie représentative

Sujet 1

Composition
Quelles peuvent
être les limites
de la démocratie
représentative?
(année 2021, sujet 03044)

Après avoir donné les caractéristiques d'une démocratie représentative, vous montrerez quelles peuvent en être les limites en vous appuyant sur des exemples étudiés au cours de l'année.



Avant de commencer

Ce sujet s'inscrit dans l'axe 1 « *Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative* » du thème 1 « *Comprendre un régime politique : la démocratie* ». Il s'appuie sur les deux jalons de cet axe :

- Une démocratie directe mais limitée : être citoyen à Athènes au ^v^e siècle.
- Participer ou être représenté : Benjamin Constant, « *liberté des Anciens, liberté des Modernes* ».

Le jalon sur la démocratie athénienne permet d'appréhender le fonctionnement d'une démocratie directe du point de vue des citoyens. Il s'agit ici de le mettre en rapport avec la réflexion de Constant dans la première partie du titre du sujet (« *quelles peuvent être les limites de la démocratie représentative ?* »). Le jalon invite à centrer l'étude sur la manière dont la citoyenneté est conçue à Athènes, plus que sur l'aspect relativement limité du nombre des citoyens. Athènes nous intéresse ici comme le lieu d'apparition du terme de « *démocratie* », et pour la conception de la démocratie qui structure la citoyenneté athénienne. Une étude des principes (*isonomie, isegorie...*) et des pratiques (comme le tirage au sort) qui permettent la participation des citoyens est indispensable.

Le jalon sur Benjamin Constant permet quant à lui d'aborder la distinction classique entre « *liberté des Anciens* » (participation directe) et « *liberté des Modernes* » (gouvernement représentatif). Constant considérait que la démocratie représentative était la seule adaptée à une communauté politique nombreuse. Il s'agit de comprendre comment les transformations des sociétés et des cadres de vie ont conduit à l'avènement de ce modèle représentatif. Mais Constant est aussi conscient des dangers de ce modèle libéral moderne, notamment du risque que l'économique ne dévore le politique et que la société démocratique individualiste ne ronge toute liberté de décision collective.

Il est ici essentiel de bien définir ce qu'est une démocratie représentative. Il s'agit d'un régime politique dans lequel les citoyens élisent des représentants qui exercent le pouvoir en leur nom. C'est le modèle dominant dans les démocraties contemporaines, par opposition à une démocratie directe où les citoyens participent eux-mêmes directement aux décisions, comme c'était le cas dans l'Athènes antique.

Pour traiter le sujet, vous devrez dans un premier temps caractériser précisément la démocratie représentative, en vous appuyant notamment sur la pensée de Benjamin Constant et sa célèbre distinction entre la « *liberté*

des Anciens » (la participation directe) et la « *liberté des Modernes* » (le gouvernement représentatif). Vous montrerez comment cette opposition conceptuelle éclaire les fondements et les enjeux de la représentation.

Dans un second temps, vous pourrez aborder différentes limites de la démocratie représentative, en les illustrant par des exemples précis :

- La question de la légitimité et de la responsabilité des représentants : comment s'assurer que les élus restent fidèles à la volonté de leurs électeurs et rendent compte de leur action ?
- Le risque d'une confiscation du pouvoir par les élus : les mécanismes de contrôle et de contre-pouvoir sont-ils suffisants pour éviter une dérive oligarchique du système représentatif ?
- L'enjeu de la participation citoyenne entre deux élections : comment maintenir une vie démocratique active et une implication des citoyens au-delà du simple vote ?
- La problématique de la représentativité des élus : les assemblées élues reflètent-elles fidèlement la diversité de la société (en termes de genre, d'origine sociale, etc.) ? Sinon, n'y a-t-il pas un risque de déconnexion entre représentants et représentés ?

Vos arguments devront être étayés par des exemples concrets, puisés dans les deux jalons du programme (la démocratie athénienne antique et la réflexion de Benjamin Constant au début du XIX^e siècle), mais aussi dans l'actualité politique récente que vous avez suivie cette année. Vous pourrez ainsi montrer la permanence de ces questionnements sur les limites de la représentation, tout en les inscrivant dans des contextes historiques et politiques spécifiques.

N'oubliez pas cependant que votre réflexion doit rester nuancée et équilibrée. Il ne s'agit en aucun cas de rejeter en bloc le modèle de la démocratie représentative, qui reste le socle de notre vie démocratique. Mais une analyse lucide de ses limites est indispensable pour chercher à l'améliorer et à l'approfondir. Votre conclusion pourra ouvrir des pistes en ce sens, en évoquant par exemple des dispositifs de démocratie participative (référendums, consultations citoyennes, budgets participatifs...) qui peuvent utilement compléter et vivifier la logique représentative, sans s'y substituer.

« *Le gouvernement représentatif deviendra [...] le seul mode de gouvernement libre possible* » écrivait Alexis de Tocqueville en 1835. Pourtant, près de deux siècles plus tard, cette affirmation ne fait plus consensus. La démocratie représentative, qui s'est imposée progressivement depuis la fin du XVIII^e siècle comme le modèle dominant en Occident, fait aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques et interrogations.

C'est au siècle des Lumières que s'élabore le concept moderne de représentation politique, en rupture avec les anciennes conceptions de la souveraineté. La Révolution américaine, puis la Révolution française, en font le fondement d'un nouvel ordre politique, que les révolutions libérales du XIX^e siècle ont contribué à diffuser en Europe et au-delà. Mais dès l'origine, des penseurs comme Rousseau ou Constant mettent en garde contre les risques d'une confiscation du pouvoir par les représentants.

En quoi la démocratie représentative, malgré ses promesses, comporte-t-elle des limites intrinsèques qui peuvent mettre en péril l'idéal démocratique, ou, autrement dit, ce régime est-il réellement en mesure de garantir le « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* », selon la formule d'Abraham Lincoln ?

Nous définirons dans un premier temps les caractéristiques fondamentales de ce système représentatif, en nous appuyant notamment sur les réflexions de Benjamin Constant et sa célèbre distinction entre « *liberté des Anciens* » et « *liberté des Modernes* ». Puis, dans un second temps, nous analyserons les failles et les limites potentielles de ce modèle, à travers des exemples historiques et contemporains, de la démocratie athénienne aux débats actuels sur la crise de la représentation.

Toute démocratie pose en premier lieu le principe de la souveraineté populaire. Cela signifie que, dans une démocratie représentative, la souveraineté appartient au peuple, qui est reconnu comme la source de la légitimité politique. Comme le souligne la Constitution française de 1958, « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation* ». Cette idée trouve ses racines dans la pensée des Lumières, notamment chez Rousseau qui, dans *Du Contrat Social*, affirmait que « *la souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté générale ne se représente point* ». Pourtant, les révolutions américaine et française, tout en se réclamant de la souveraineté du peuple, ont instauré des régimes représentatifs. Ainsi, l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise que « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » Mais à la différence de la démocratie directe

athénienne où les citoyens exerçaient eux-mêmes le pouvoir en se réunissant sur l'Agora, le peuple, dans les démocraties modernes, délègue sa souveraineté à des représentants élus.

En effet, la démocratie suppose que l'élection soit le mode habituel de désignation des gouvernants. Ces représentants sont choisis par le biais d'élections régulières au suffrage universel. C'est ce qui fonde leur légitimité et les distingue des gouvernements monarchiques ou aristocratiques. Comme le soulignait Benjamin Constant dans son discours de 1819 *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, « le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même. » Mais cette « procuration » n'a pas toujours été donnée par l'ensemble du peuple. Le droit de vote a longtemps été réservé à une minorité : sous la Monarchie de Juillet en France (1830-1848), seuls les hommes de plus de 25 ans payant un cens élevé (environ 200 000 personnes sur une population de 32 millions) pouvaient élire les députés. Il faut attendre 1848 pour que le suffrage universel masculin soit instauré, et 1944 pour que les femmes obtiennent le droit de vote. Cette conquête progressive du suffrage universel a marqué une étape décisive dans la démocratisation des régimes représentatifs, même si des exclus du suffrage persistent (étrangers, jeunes de moins de 18 ans...).

Enfin, en démocratie, les gouvernants sont responsables devant les gouvernés. Cela signifie que les citoyens peuvent sanctionner les élus en ne renouvelant pas leur mandat. C'est ce qui fait dire à Benjamin Constant que la « *liberté des Modernes* » réside dans le contrôle des gouvernants par les gouvernés, là où la « *liberté des Anciens* » privilégiait la participation directe à la vie de la Cité. La responsabilité des gouvernants est au cœur du principe du gouvernement représentatif. Les penseurs de la révolution américaine, comme les rédacteurs de la Constitution de 1787, ont cherché à définir les principes d'un gouvernement républicain, fondé sur la souveraineté populaire et le consentement des gouvernés. Dans leur esprit, les représentants tirent leur légitimité de l'élection par le peuple, devant lequel ils sont responsables. Leur mandat est limité dans le temps et conditionné à leur bonne conduite. C'est cette conception d'une république représentative qui a inspiré le modèle américain et influencé durablement la pensée démocratique occidentale. Les représentants doivent donc rendre des comptes et peuvent voir leur responsabilité engagée s'ils trahissent la confiance de leurs électeurs. C'est tout le sens des procédures de destitution (*impeachment*) prévues par exemple dans la Constitution des États-Unis. Mais c'est surtout par les élections régulières que s'exerce cette responsabilité : un élu qui déçoit peut ne pas être reconduit par les citoyens.

La démocratie représentative repose donc sur un équilibre entre le principe de souveraineté populaire, l'élection des gouvernants et leur responsabilité. Mais cet équilibre est fragile et peut être remis en cause, comme nous allons le voir en examinant les limites de ce régime.

Malgré ses promesses, la démocratie représentative n'est malheureusement pas exempte de failles qui peuvent mettre en péril l'idéal démocratique. Une première limite tient à la question de la représentativité des élus. En effet, les assemblées issues du suffrage ne reflètent pas toujours la diversité de la société. Ce problème n'est pas nouveau : c'est ce que dénonçaient déjà de nombreux militants au XIX^e siècle, à l'image de Proudhon qui voyait dans le gouvernement représentatif une « *aristocratie électorale* ». Mais il reste d'actualité. Ainsi, en France, malgré la loi sur la parité de 2000, les femmes restent sous-représentées au Parlement (39,5 % à l'Assemblée nationale en 2022), alors qu'elles constituent 52 % de la population. De même, certaines catégories sociales, notamment les ouvriers et les employés, sont peu présentes parmi les élus, au profit des cadres et des professions libérales. En 2022, seuls 4,7 % des députés français étaient issus des classes populaires, contre 69 % qui appartenaient à la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures, alors que cette dernière ne représente que 18 % de la population active. Cela nourrit le sentiment d'une confiscation du pouvoir par une élite déconnectée des réalités vécues par la majorité de la population. Ce décalage entre gouvernants et gouvernés alimente aujourd'hui la défiance envers la classe politique, comme l'a montré la crise des gilets jaunes en France en 2018-2019. Ce mouvement, né d'une contestation de la hausse des taxes sur les carburants, s'est rapidement mué en une remise en cause globale du système représentatif, accusé d'être au service des puissants et non du peuple. La revendication d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC), portée par de nombreux gilets jaunes, témoigne de cette soif d'une démocratie plus directe et participative.

Une autre limite de la démocratie représentative est le risque d'une « *tyrannie de la majorité* ». Tocqueville mettait en garde contre le fait que la loi de la majorité pouvait conduire à négliger, voire opprimer, les intérêts des minorités. Il craignait que « *la majorité, revêtue de la toute-puissance, en vienne à abuser de son pouvoir pour opprimer la minorité* ». C'est ce qu'a illustré le combat pour les droits civiques aux États-Unis dans les années 1950-1960 : la majorité blanche des États du Sud a longtemps fait barrage, via ses représentants, à l'égalité des droits pour les Afro-Américains. Malgré l'adoption du 14^e amendement en 1868, garantissant l'égalité de protection des lois à tous les citoyens, il faut attendre les années 1960 et le *Voting Rights Act* pour que le droit de vote des Noirs soit effectivement protégé. Plus récemment, on peut voir dans le Brexit un exemple de décision prise par une courte majorité (51,9 % des votants) mais qui s'impose à l'ensemble de la société britannique, y compris aux 48,1 % qui ont voté pour rester dans l'Union européenne. Un sondage réalisé en 2022 montre que si le référendum avait eu lieu à cette date, 56 % des Britanniques auraient voté pour rester dans l'UE. Cela soulève la question des limites à poser au pouvoir de la majorité, et de la protection des droits fondamentaux qui ne devraient pas pouvoir être remis en cause même par une décision majoritaire. Les Pères fondateurs américains étaient conscients des risques de tyrannie

de la majorité. Ils ont cherché, dans la Constitution, à mettre en place un système de freins et contrepoids (« *checks and balances* ») pour protéger les droits des minorités contre d'éventuels abus de la part de la majorité. C'est tout l'enjeu, par exemple, du contrôle de constitutionnalité confié à la Cour suprême : il s'agit de garantir que les décisions de la majorité ne puissent porter atteinte aux droits fondamentaux inscrits dans la Constitution, qui sont placés au-dessus des contingences démocratiques. Cette idée d'une protection constitutionnelle des minorités est devenue un élément clé de la conception libérale de la démocratie. En France aussi, le contrôle de constitutionnalité permet au Conseil constitutionnel de vérifier la conformité des lois à la Constitution et aux droits qu'elle garantit, même contre la volonté de la majorité du moment.

Enfin, la démocratie représentative peut engendrer un certain désengagement des citoyens de la vie politique. Comme le notait déjà Constant, la représentation tend à déposséder les citoyens de la décision politique, qui est déléguée à des professionnels. Pour lui, « *le danger de la liberté moderne, c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée, et dans la poursuite de nos intérêts particuliers, nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique* ». Ce risque s'est accentué avec la professionnalisation de la vie politique et l'émergence d'une classe de politiciens professionnels. Cela peut nourrir l'abstention, les votes protestataires, voire le rejet pur et simple du système représentatif, comme on l'a vu avec le mouvement des gilets jaunes et ses appels à la démocratie directe (Référendum d'Initiative Citoyenne, assemblées citoyennes...). En France, le taux d'abstention aux élections législatives est passé de 22,8 % en 1978 à 52,5 % en 2022, témoignant d'une démobilisation croissante des électeurs. De même, le vote pour les partis protestataires ou antisystème (extrême gauche, extrême droite) n'a cessé de progresser, atteignant 57,6 % au premier tour de la présidentielle de 2022. C'est tout l'enjeu des tentatives actuelles pour revitaliser la démocratie par des dispositifs participatifs (budgets participatifs, conventions citoyennes...) qui viennent compléter sans les remplacer les mécanismes représentatifs. L'exemple le plus emblématique est sans doute la Convention citoyenne pour le climat, mise en place en France en 2019-2020, qui a réuni 150 citoyens tirés au sort pour proposer des mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Même si toutes ses propositions n'ont pas été reprises par le gouvernement, elle a montré la capacité des citoyens ordinaires à délibérer sur des sujets complexes et à formuler des propositions innovantes. Ces dispositifs participatifs restent cependant encore marginaux et ne sauraient se substituer totalement à la démocratie représentative.

La démocratie représentative, héritière des combats de la modernité politique contre l'absolutisme, a donc permis l'avènement du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Mais elle est aujourd'hui confrontée à des défis qui mettent en lumière ses limites. Décalage entre

représentants et représentés, tyrannie de la majorité, spectre de l'éloignement des citoyens de la décision politique... Autant de failles qui nourrissent une crise de légitimité des systèmes représentatifs. Pour répondre à cette crise, il est sans doute nécessaire d'imaginer de nouvelles articulations entre représentation et participation, afin de redonner aux citoyens une prise plus directe sur les choix qui engagent leur destin collectif. Mais il faut aussi veiller à ne pas sombrer dans une démocratie d'opinion, qui ferait primer la réaction immédiate et changeante du plus grand nombre sur la délibération éclairée et le respect des droits des minorités. Entre ces écueils, c'est à chaque génération de réinventer la promesse démocratique, pour la rendre toujours plus effective.

Les conseils du professeur



L'essentiel à connaître

La démocratie représentative est le régime politique dominant dans le monde occidental depuis la fin du XVIII^e siècle. Elle repose sur le principe de souveraineté populaire : le pouvoir suprême (la souveraineté) appartient au peuple, qui est reconnu comme la source ultime de la légitimité politique. C'est une rupture majeure avec les conceptions traditionnelles du pouvoir, fondées sur le droit divin ou la force. Mais à la différence d'une démocratie directe comme celle de l'Athènes antique, dans une démocratie représentative, le peuple n'exerce pas lui-même directement cette souveraineté : il la délègue à des représentants qu'il mandate pour agir en son nom, par le biais d'élections libres et régulières au suffrage universel.

Ce système représentatif a permis d'étendre considérablement la participation politique par rapport aux démocraties antiques qui étaient très restrictives. Le droit de vote, jadis réservé à une élite masculine et possédante, a été progressivement étendu à l'ensemble des citoyens majeurs, hommes et femmes. Le suffrage universel est devenu la clé de voûte de la légitimité démocratique.

Pour autant, la démocratie représentative ne se réduit pas au simple fait d'élire périodiquement des gouvernants. Elle implique aussi que ces élus soient responsables devant les citoyens et puissent être sanctionnés s'ils ne remplissent pas correctement leur mandat. Diverses procédures permettent